

# Conditions particulières d'inscription à Ex Aequo

## ADHÉSION :

Pour participer aux activités d'Ex Aequo, vous devez adhérer à l'association. L'adhésion pour les individuels est fixée à 10 € pour un an du 1er janvier au 31 décembre.

## INSCRIPTION :

L'inscription est validée après réception de la fiche d'inscription remplie, signée, accompagnée d'un acompte de 30% du prix de la prestation, du montant de l'assurance annulation (facultative) et de l'adhésion à l'association. Après vérification et acceptation du dossier, vous recevez les documents contractuels et la facture.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

## PRESTATIONS ET PRIX :

Le prix du séjour ou du week-end comprend : les transports aller, retour et sur place à partir du lieu de rendez-vous fixé, l'hébergement (de la 1re à la dernière nuit), la restauration (du déjeuner pour les départs le matin, du dîner pour les départs l'après-midi, au petit-déjeuner pour les retours le matin, au déjeuner pour les retours l'après-midi), l'encadrement, les activités, les frais d'organisation et les assurances.

Le prix du séjour ne comprend pas : les dépenses personnelles du participant, les frais médicaux, les transports allers et retours domicile-lieu de rendez-vous, l'assurance annulation de voyage, l'adhésion à l'association.

## CHÈQUES VACANCES :

Ex Aequo a signé une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances. Elle est ainsi habilitée à recevoir le paiement de ses activités par Chèques Vacances.

## CONSIGNES DE DÉPART :

Sauf indication contraire, les départs ont lieu le matin et les retours l'après-midi.

Au plus tard 10 jours avant le départ, vous recevez une Fiche de Départ. Elle vous indique le lieu et les heures de départ et de retour, l'adresse du lieu de séjour, le nom des encadrants et le numéro de téléphone mobile de l'équipe.

## ANNULATIONS :

### **Du fait de l'adhérent :**

En cas d'annulation de votre part, il sera retenu sur le prix du séjour :

- plus de 90 jours avant le départ : 45 € de frais de dossier,
- entre 90 et 45 jours avant le départ : 30%,
- entre 44 et 29 jours avant le départ : 50 %,
- entre 30 et 10 jours avant le départ : 80%,
- moins de 10 jours avant le départ ou en cas de non présentation au départ : la totalité.

L'adhésion à l'association et le montant de l'assurance annulation sont définitivement acquis à l'association.

Tout séjour commencé est dû en totalité.

### **Du fait de l'association Ex Aequo :**

L'association se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre d'inscrits est insuffisant. Il vous sera alors proposé une prestation équivalente ou le remboursement intégral des sommes versées.

L'association peut être contrainte de modifier ses prestations en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté. Vous pourrez alors annuler votre séjour et être remboursé intégralement des sommes versées au titre de la prestation.

## ASSURANCE ANNULATION :

Il est possible de contracter, dès l'inscription, une assurance "annulation de voyage" auprès de notre assureur MAIF (cocher la case sur la fiche d'inscription).

Représentant 3,5% du prix du séjour, elle permet le remboursement total du week-end ou du séjour en cas de maladie grave, d'accident, de décès du participant ou d'un proche, survenu avant le départ.

Les détails de cette assurance peuvent vous être envoyés sur simple demande.

## RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION :

Ex Aequo prend la responsabilité des vacanciers en fonction des informations qui lui sont fournies. Elle ne peut être tenue pour responsable des événements liés à des informations non transmises ou erronées.

L'association se réserve le droit de renvoyer un participant si, par son comportement, il mettrait en danger sa propre sécurité, celle des autres ou le bon déroulement du séjour. L'intégralité des frais de rapatriement sera à la charge de la personne concernée ou de son représentant légal et aucun remboursement ne sera consenti.